



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre de formation et de promotion professionnelles et agricoles de Besancon

Question écrite n° 8943

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes du personnel du centre de formation et de promotion professionnelle et agricole (CFPPA) de Besancon. En effet, avec la suppression de l'enveloppe nationale du programme de formation continue, qui représente, pour ce qui le concerne, 1,5 million de francs, ce centre de formation est contraint de fermer deux à trois sections de formation pour adultes permettant une qualification de niveau III, fermetures qui ne peuvent, par ailleurs, qu'engendrer des licenciements secs du personnel. L'avenir des formateurs et du personnels ATOSS du CFPPA, l'avenir de la promotion sociale agricole, mais aussi l'avenir de ce centre de formation, qui, jusqu'alors, permettait à la région de Franche-Comte d'être reconnue à l'échelon national dans la formation agricole, sont compromis. Il lui demande quelles mesures concrètes permettant d'assurer le relais en matière de formation agricole continue le Gouvernement entend prendre.

Texte de la réponse

Le programme national d'actions de formation en milieu rural du ministère de l'agriculture et de la pêche concerne notamment des formations qualifiantes ou diplômantes, à recrutement national ou interrégional, participant au mouvement général d'élevation des niveaux de qualification ou concernant des secteurs spécialisés. Les activités conduites par plusieurs centres francs-comtois, dont le CFPPA de Besancon, relèvent de ces orientations générales et sont donc conventionnées au titre du programme national. L'appel d'offre pour le conventionnement national d'actions de formation en 1994 réaffirme ces orientations qui doivent nécessairement s'inscrire en cohérence avec les politiques régionales élaborées en ce domaine. La démarche de modernisation entreprise par l'appareil public de formation continue et d'apprentissage, dans le cadre du projet régional pour l'enseignement agricole franc-comtois, participe également pleinement à cette évolution.

Données clés

Auteur : [M. Girard Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8943

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4415

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2164